



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 18 février 2016

Convocation des conseillers :

le 18 février 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Annette Hildgen, Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Keirsch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

## Le Conseil Communal;

### **Objet : 11. Charte informatique de la Ville d'Esch; décision**

Considérant que la Ville d'Esch se voit confrontée à une évolution fulgurante en ce qui concerne l'usage des ressources informatiques;

Considérant que les courriels constituent désormais un outil officiel de communication dans le domaine de la bureautique;

Considérant que dans un souci de sécurité et de protection de la santé de ses travailleurs, elle souhaite encadrer l'utilisation de ces outils de travail, afin d'en garantir une utilisation confiante, responsable et dans le respect d'autrui;

Considérant qu'en effet, dans un souci de préservation de la santé de ses fonctionnaires, employés et salariés, la Ville se doit de restreindre certains comportements à risques pouvant provoquer, dans le temps, des conséquences néfastes sur le bien-être de ses collaborateurs;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, ensemble avec la Délégation des Fonctionnaires et Employés Communaux, et la Délégation des Salariés, a élaboré une charte relative à la gestion des ressources informatiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**adopte à l'unanimité**

la charte relative à la gestion des ressources informatiques de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02.03.2016  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général Bourgmestre

